

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 07 OCTOBRE 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 07 OCTOBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON - Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET - Michèle ROBERT - Lilian BEGUE - Pierrette LEHAY - Stéphanie HERVAGAULT - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIÈRE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Meggie GENDROT

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire : Michèle ROBERT

Sans observation, le procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2019 est adopté.

QUESTION 1	COMPTE-RENDU COMMISSIONS SPORTS /BATIMENTS et RANDONNEES PEDESTRES
-------------------	---

**1-1 PRESENTATION ET PROPOSITION CONFIRMATION RENOVATION DU SOL SALLE
DES SPORTS et EVOCATION DES POSSIBILITES DE SUBVENTIONS**

Michel BOUILLON donne compte-rendu des rencontres avec 5 professionnels fabricants de sols sportifs polyvalents et des visites de différents sols (parquet, support PVC) et techniques de pose de salles de sport situées à MOULAY - ST BAUELLE - VAIGES - POCE DES BOIS (35) - JANZE (35)

Après analyse des différents matériaux, le parquet « Junckers » (sol sportif en bois massif) semble le mieux adapté à nos utilisations et attentes.

Le coût estimatif serait de l'ordre de 70 000 € HT

Cette opération peut bénéficier des aides :

- Contrat de Territoire - Département (part EPCI) pour 15 298.00 €

- Fonds Leader FA3 : 15 000 € plus une dotation suppl de 15 000 €. 30 000.00 €

(au titre de la fiche action 19.2 n° 3 « Adapter les services aux besoins des familles »)

Aussi, le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité :

- **CONFIRME** la réalisation de ce projet,

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation auprès d'entreprises avec la solution parquet « Junckers » suivant le cahier des charges du fabricant.

La consultation sera lancée fin octobre avec une remise des plis fin novembre et précisera la réalisation des travaux entre mi-juillet et mi-août, l'aménagement des seuils au niveau des portes. La possibilité de négociation après ouverture sera indiquée et les critères de choix porteront sur :

55% mémoire technique, compétences professionnelles, références

35 % prix

10 % délais

La durée de validité des offres sera de 120 jours

La Commission d'ouverture et analyse des plis sera composée de Michel FORTUNÉ, Michel BOUILLON, François BERROU, Cécile CHEVREUIL.

- Les sollicitations d'aides seront délibérées au cours de la réunion de décembre.

1-2 ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILATEURS

Il est rappelé l'obligation entre 2020 et 2022 d'installation de défibrillateurs sur les Etablissements Recevant du Public.

C'est pourquoi après présentation des offres de prix, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

D'ACQUERIR deux défibrillateurs (un à l'extérieur de la salle des sports et l'autre à l'intérieur du club house auprès de la société EUROFEU de marque ZOLL pour un montant de 4 618.08 € TTC.

Une formation de 2 heures sera dispensée par les sapeurs-pompiers de Port-Brillet.

1-3 ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES

Michel BOUILLON rappelle que depuis le 1^{er} janvier, l'entretien des chemins effectué par l'ex CCPL a été transféré à la commune moyennant l'ajout d'une somme de 3 955 € à la dotation d'Attribution de Compensation correspondant à la charge supportée par la CCPL.

Il présente à l'assemblée la carte de répartition des tronçons qui seront entretenus par le service technique de la commune et par les bénévoles de l'Association des Randonneurs des Landes Mayennaises (ARLM).

Monsieur le Maire exprime au nom du conseil municipal sa reconnaissance auprès des bénévoles qui œuvrent pour le maintien en état des chemins de randonnées.

Quelques travaux de busage sont à programmer :

-En commun avec St-Hilaire-du-Maine sur le tronçon entre La Templerie et les Fesselles (coût 50% pris en charge par chacune des communes)

-Chemin de la Vigne juste avant d'arriver au Plessis

La demande d'un devis est en cours et un accord de principe est donné par le Conseil Municipal

QUESTION 2

CHOIX MAITRE TRAVAUX DE VOIRIE 2020

ADHESION AU GROUPEMENT DES 4 COMMUNES

Le Conseil Municipal unanime après avoir pris connaissance de la proposition d'honoraires des deux cabinets consultés pour une mission de maîtrise d'œuvre de la voirie 2020 sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, Launay-Villiers et Olivet,

CONFIRME le choix du cabinet INGERIF pour la rémunération suivante :

-Taux d'honoraires de **5.84 %** pour un programme global portant sur les 4 communes entre **100 000 et 150 000 € TTC**

-Taux d'honoraires de **5 %** pour la tranche supérieure à **150 000 € TTC** proportionnel à la part de chaque commune.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec INGERIF

Sur proposition de Gilbert FAUCHARD, responsable Voirie, le Conseil Municipal,

1 – EST FAVORABLE à la constitution d'un groupement de commandes coordonné par la commune d'OLIVET, en vue de la passation d'un marché public de travaux de voirie ,

2 – DESIGNE Michel FORTUNÉ et Gilbert FAUCHARD titulaires et Roland PAQUET, suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres,

3 –et AUTORISE le Maire à signer la convention relative au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises

QUESTION 3

CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX EXTENSION LOCAL PETANQUE

Roland PAQUET rend compte de la consultation d'entreprises lancée pour les travaux d'extension du local pétanque et après analyse des devis, le Conseil Municipal par 15 OUI et 2 ABSTENTIONS confirme les choix suivants :

Lot 1 - Terrassements – Assainissement

Entreprise BGTP du Bourgneuf-la-Forêt 4 885.00 € HT
(devis qui pourra évoluer en fonction du tracé des canalisations retenu)

Lot 2 - Charpente – Ossature – Couverture et fourniture bardage

Entreprise FOUGERES du Bourgneuf-la-Forêt 10 937.00 € HT

Lot 3 - Electricité – Plomberie

Entreprise GAUTIER du Bourgneuf-la-Forêt 1 625.00 € HT
(la confirmation de la pose d'un WC inox viendra augmenter le devis initial)

A ces montants seront ajoutés les achats de béton et parpaings et divers, travaux réalisés par les bénévoles et service technique.

QUESTION 4

ADRESSAGE : VALIDATION et COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de l'adressage qui consiste à l'identification des adresses des immeubles et à leur numérotation pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, l'accès aux réseaux de télécommunications etc...

Le Conseil Municipal par délibération 10 septembre 2019 a identifié les rues sans nom et lieux-dits et sur proposition de Monsieur le Maire,

VALIDE dans son ensemble l'adressage transmis par les services de la Poste comprenant la numérotation des voies et des adresses des immeubles.

CONFIRME confier aux services de la Poste la prestation de remise commentée (si personne présente au moment de la remise), à défaut par dépôt dans la boîte à lettres de l'enveloppe contenant :

- Un courrier d'information signé par le Maire précisant la nouvelle adresse, la fourniture de la plaque de numéro de maison avec la pose sur chaque boîte à lettre réalisée par le service technique,
- Un courrier à entête de la Poste à compléter, à signer et à envoyer au Service National de l'Adresse,
- Un guide de communication
- 5 cartes pré affranchies de changement d'adresse.

moyennant un coût à charge de la commune de 2.15 € HT/adresse auprès de la Poste pour l'envoi et la distribution et de 5.71 € HT d'achat auprès de Self signal du numéro

Les panneaux modifiés ou manquants de lieux-dits seront également commandés.

QUESTION 5

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF et PFAC

François BERROU rappelle

-la tarification de la redevance assainissement en application depuis le 1^{er} janvier 2016 à savoir :

	HT
Prime fixe semestrielle.....	29.92 €
M3 de 0 à 65 m3	1.14 €
M3 au delà de 65 m3.....	1.03 €

-le transfert de compétence de ce service auprès de Laval Agglomération au 1^{er} janvier prochain sans à ce jour pouvoir apporter plus de précisions sur les conditions techniques et financières.

-la mise en place sur la commune de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) avec entre autres une participation demandée à hauteur de 300 € pour tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Actuellement la PFAC appliquée par Laval Agglomération est calculée à partir de la surface de plancher du bâti. Aussi, tout reste à mettre en place.

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient les tarifs de l'assainissement collectif en l'état.

QUESTION 6

**TRAVAUX RENOVATIONS ENERGETIQUES SUR LES IMMEUBLES
RUE ST GILLES**

Roland PAQUET et Michel FORTUNÉ donnent compte rendu de la 1^{ère} réunion d'échange avec les intervenants de FLU'BAT, maître d'oeuvre pour les travaux de rénovations énergétiques des deux immeubles rue Saint-Gilles et transformation du local professionnel en logement.

L'avant-projet définitif devrait être présenté à la réunion de novembre et les aides (Contrat Territoire Régional et Plan Local Habitat) seront sollicitées sur l'estimatif remis.

3 cabinets seront sollicités pour les missions SPS – contrôle technique et diag amiante. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour retenir la meilleure offre.

QUESTION 7

MAITRISE FONCIERE TERRAIN RUE SAINT-GILLES

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée par le service du CAUE sur l'évolution à moyen ou long terme de l'école publique.

Il informe avoir eu une communication téléphonique avec Madame BRANCHERIE sur le souhait de la commune d'acquérir son terrain rue Saint-Gilles de 10 652 m² jouxtant l'école et le terrain de Morfelon.

Aussi, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour transmettre une proposition à hauteur de 3 €/m² net vendeur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

-du maintien du Fonds de Soutien en 2019-2020 pour les Nouvelles Activités Périscolaires à hauteur de 90 € par élève inscrit si la commune continue à être bénéficiaire de la DSR cible. A défaut la participation s'élèverait à 50 €/élève.

-par Gilbert FAUCHARD, de l'installation du nouveau Comité Syndical d'Eau Potable et de l'élection du Président et Vices Présidents.

-que le Droit de Prémption Urbain appliqué par Laval Agglomération sur le terrain du « Pré Pourri » jouxtant la ZA du Ht Beauvais ne s'appliquera pas puisque Mme COMMERE ne s'est pas manifestée au terme des deux mois et par conséquent la vente est annulée.

-de l'implantation définitive de l'antenne du relais téléphonique SFR sur le terrain de la Lande Gannerais suite aux préconisations du géobiologue.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 14 Novembre

Séance levée à 23 H 45